

# MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**N°20637**

### **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille - Liaison : Parc Borély- Massif des Calanques dédiée aux mobilités actives "**

La Ville de Marseille accueillera d'ici deux ans les épreuves de voile, ainsi que certains matchs de football à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces épreuves sportives sont un rendez-vous majeur pour le territoire d'Aix- Marseille-Provence, qui deviendra pour la première fois de son histoire un site olympique.

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite mobiliser les énergies et les investissements autour d'une dynamique collective et d'un véritable projet de territoire en modernisant et rénovant son espace public.

A ce titre, la Métropole envisage d'assurer des liaisons entre les modes actifs confortables et sécurisés entre le Parc Borély et le massif des Calanques.

Le projet consiste à créer des itinéraires de voies apaisées (type vélorue) ou des infrastructures cyclables. Les travaux comprendront :

- La formalisation du cheminement identifié, notamment par le déploiement d'un jalonnement et des signalisations verticale et horizontale.
- La création d'aménagements cyclables ponctuels afin de supprimer les ruptures de continuité et de sécuriser la pratique des mobilités actives notamment au droit de :
  - La traverse Paul réaménagée en vélo rue
  - La rue Du Bout, avec la mise en sens unique et la création d'une bande et d'un double sens cyclable.
  - Du carrefour Haïfa/Marie Louise avec la création d'une piste cyclable à l'intérieur de l'anneau et la modification de gestion en vue de la réduction des vitesses pratiquées.
  - Du chemin des Lanciers, avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle la reliant au carrefour giratoire Lancier/Martheline et le traitement de son franchissement.

En conséquence, une opération d'investissement n°2022103300 intitulée « JO 2024 - Marseille - Liaison : Parc Borély- Massif des Calanques dédiée aux mobilités actives » doit être créée et affectée pour un montant de 300 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études et les travaux d'aménagement.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :CP

2022            100 000 euros

CP 2023 : 150 000 euros

CP 2024 :    50 000 euros

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands évènements

#### ■ Séance du 30 juin 2022

23438

#### ■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille - Liaison : Parc Borély- Massif des Calanques dédiée aux mobilités actives "

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille accueillera d'ici deux ans les épreuves de voile, ainsi que certains matchs de football à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces épreuves sportives sont un rendez-vous majeur pour le territoire d'Aix-Marseille-Provence, qui deviendra pour la première fois de son histoire un site olympique.

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite mobiliser les énergies et les investissements autour d'une dynamique collective et d'un véritable projet de territoire en modernisant et rénovant son espace public.

A ce titre, la Métropole envisage d'assurer des liaisons entre les modes actifs confortables et sécurisés entre le Parc Borély et le massif des Calanques.

Le projet consiste à créer des itinéraires de voies apaisées (type vélorue) ou des infrastructures cyclables. Les travaux comprendront :

- La formalisation du cheminement identifié, notamment par le déploiement d'un jalonnement et des signalisations verticale et horizontale.
- La création d'aménagements cyclables ponctuels afin de supprimer les ruptures de continuité et de sécuriser la pratique des mobilités actives notamment au droit de :
  - La traverse Paul réaménagée en vélo rue
  - La rue Du Bout, avec la mise en sens unique et la création d'une bande et d'un double sens cyclable.
  - Du carrefour Haïfa/Marie Louise avec la création d'une piste cyclable à l'intérieur de l'anneau et la modification de gestion en vue de la réduction des vitesses pratiquées.
  - Du chemin des Lanciers, avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle la reliant au carrefour giratoire Lancier/Martheline et le traitement de son franchissement.

En conséquence, une opération d'investissement n°2022103300, intitulée « JO 2024 - Marseille - Liaison : Parc Borély- Massif des Calanques dédiée aux mobilités actives » doit être créée et affectée pour un montant de 300 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études et les travaux d'aménagement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 juin 2022.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder aux aménagements nécessaires pour assurer des liaisons modes actifs confortables et sécurisées entre le Parc Borély et le massif des Calanques sur la commune de Marseille.

**Délibère**

**e**

**Article**

**1** :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022103300, intitulée « JO 2024 - Marseille - Liaison : Parc Borély- Massif des Calanques dédiée aux mobilités actives » pour un montant de 300 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

**Article 2** :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat (NPRU notamment) ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

**Article 3** :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget supplémentaire de l'année 2022 de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 : 100 000 euros

CP 2023 : 150 000 euros

CP 2024 : 50 000 euros.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué,  
JO 2024, Grands Evènements,  
Etang de Berre (UNESCO),  
Relation avec l'aéroport

Éric LE DISSES